

De : [ACCES INFORMATION](#)
À : [REDACTED]
Objet : RE: Demande d'accès à des documents
Date : 16 septembre 2024 09:16:38
Pièces jointes :
[image001.png](#)
[image002.jpg](#)
[DE_294-10_DCI_biffé \(1\).pdf](#)
[DE_230-30_DSF \(1\).pdf](#)
[Nbre inspecteurs \(2\).pdf](#)
[Inspections Fabricants 2019-2024 \(1\).xlsx](#)
[Inspections DCI \(2\).pdf](#)
[Sanctions \(1\).pdf](#)
[Avis de recours \(8\).pdf](#)

N/Réf. : 24-01-133

Monsieur,

La présente donne suite à votre demande d'accès aux documents du 1^{er} août dernier concernant :

- Le nombre d'employés dédié à des fonctions d'inspection et/ou enquête, par région, en indiquant :
 - Leur rôle et responsabilité;
 - Le nombre d'inspections et/ou enquêtes réalisées par année, par région, depuis 2019-2020;
 - Le nombre de sanctions données suite à une inspection et/ou une enquête par année, par région, depuis 2019-2020.

Après analyse, nous vous informons que les documents demandés peuvent vous être communiqués. Ainsi, vous trouverez ci-joint les descriptions d'emploi pour les inspectrices ou inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale ainsi que pour les inspectrices ou inspecteurs de conformité législative et réglementaire. Nous vous invitons à noter que certains renseignements personnels (signatures) ont été caviardés conformément aux articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

En ce qui concerne le nombre d'employés dédiés à des fonctions d'inspection et/ou enquête par région, vous trouverez ci-joint un tableau comportant le nombre d'inspecteurs par corps d'emploi par région (bureau de Québec et bureau de Montréal) et par année financière. Nous vous invitons à noter que ces inspecteurs sont appelés à se déplacer dans toutes les régions administratives du Québec selon les dossiers qui leur sont assignés. Pour cette raison, le tableau présente leur répartition selon leur bureau d'attache. La Régie emploie des inspectrices et des inspecteurs de conformité législative et réglementaire au sein de la Direction de la conformité et de l'inspection ainsi que des inspectrices ou inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale au sein de la Direction des services aux fabricants.

Vous trouverez également ci-joint des fichiers comportant le nombre d'inspections réalisées par la Direction de la conformité et de l'inspection ainsi que par la Direction des services aux fabricants. Concernant les données de la Direction des services aux fabricants, elle ne correspondent pas exactement à celles publiées au Rapport annuel de gestion de la Régie. En effet, pour les fins de la

présente, nous avons utilisé le nombre d'inspections réalisées dans l'année financière tandis que le Rapport annuel de gestion présente les données selon les inspections fermées.

En ce qui concerne les inspections de la Direction de la conformité et de l'inspection, nous pouvons vous communiquer le nombre d'inspections par établissement pour l'ensemble du Québec par année financière depuis 2020-2021. Les données de 2019-2020 ne sont pas disponibles étant donné les travaux de transfert des données dans un nouveau système informatique qui ont été réalisés au cours de cette année. Aussi, la Régie ne répertorie pas les données relatives aux inspections de la Direction de la conformité et de l'inspection par région administrative. Pour cette raison, il n'est pas possible de vous transmettre cette partie de votre demande. Les données présentent toutefois les inspections réalisées par secteur d'activités. À l'égard des inspections réalisées dans le secteur des permis d'alcool – détaillant, les données présentent les taux de conformité au moment de l'inspection et après l'inspection. Les taux de conformité des inspections relatives aux secteurs autres que les permis d'alcool détaillant ne sont pas répertoriés.

Nous vous invitons à noter que les inspections réalisées par la Direction de la conformité et de l'inspection visent à favoriser la conformité des titulaires à leurs obligations légales. En ce sens, les inspecteurs assurent un suivi auprès des titulaires afin de vérifier les correctifs apportés par ceux-ci après leur visite. Pour cette raison, les manquements constatés par les inspecteurs ne génèrent pas nécessairement des sanctions. Le cheminement d'un rapport d'inspection de la Direction de la conformité et de l'inspection diffère selon les manquements constatés. Les inspections constatant des non conformités peuvent être traités de plusieurs façons. À titre d'exemples, ils peuvent faire l'objet d'un avis de correction de la part de l'inspecteur, ils peuvent être soumis au secteur concerné pour suivi avec le titulaire, ils peuvent être transmis à la Direction du contentieux pour imposition d'une sanction administrative pécuniaire, l'envoi d'un avis au titulaire ou pour convocation devant le tribunal qui peut suspendre ou révoquer le permis et/ou imposer une sanction administrative pécuniaire, selon le cas. Finalement, il arrive que certains dossiers ne mènent à aucune intervention (preuve insuffisante, par exemple). Il faut aussi noter que certaines infractions sont constatées lors d'inspections ou d'enquêtes réalisées par les corps policiers, lesquels ont la responsabilité d'appliquer les dispositions de la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques* (L.R.Q., c. I-8.1). Le cas échéant, des rapports policiers sont soumis à la Régie pour intervention. Des sanctions afférentes à ces rapports sont donc également possibles et ne paraissent pas dans les présentes données.

À l'égard des inspections réalisées par la Direction des services aux fabricants, vous trouverez ci-joint un fichier comportant le nombre d'inspections par établissement par régions administratives et par année financière depuis 2019-2020. Dans le secteur des fabricants, la plupart des inspections révèlent des manquements. La Direction des services aux fabricants travaille en étroite collaboration avec les titulaires pour régler les éléments de non-conformité constatés par les inspecteurs. Seuls les dossiers qui démontrent des manquements graves, une absence de collaboration de la part du titulaire ou une absence de correctifs apportés à la suite du signalement des éléments de non-conformité sont soumis à la Direction du contentieux. À noter que les inspecteurs de la Direction des services aux fabricants visitent les établissements de tous les nouveaux demandeurs de permis de fabrication d'alcool avant la délivrance de leur permis. Par la suite, les nouveaux établissements sont visités 1 an après l'émission du permis. Ensuite, les titulaires reçoivent la visite des inspecteurs

environ une fois par 2 ans.

Considérant ces précisions, nous joignons un tableau comportant les sanctions octroyées aux titulaires de permis à la suite d'une visite d'un inspecteur de la Direction de la conformité et de l'inspection ou d'un inspecteur de la Direction des services aux fabricants.

Par ailleurs, nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Christine Bergeron, avocate

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Directrice des affaires juridiques

Régie des alcools, des courses et des jeux

200, chemin Sainte-Foy, bureau 400

Québec (Québec) G1R 1T3

418 932-7600

marie-christine.bergeron@racj.gouv.qc.ca

À l'exception des emplois professionnels de niveau de complexité supérieure et des emplois d'encadrement

Identification de l'emploi

Titre de l'emploi :	Inspectrice ou inspecteur en agroalimentaire et en santé animale
Titre de la classe d'emploi :	Inspectrice ou inspecteur en agroalimentaire et en santé animale (230-30)
Numéro du poste :	

Description de l'emploi

1. Situation de l'emploi dans la structure de l'organisation

- Incrire l'unité administrative où se situe l'emploi et spécifier son lien avec un secteur.**

La personne titulaire de l'emploi relève de la Direction des services aux fabricants.

La Régie des alcools, des courses et des jeux (Régie) doit veiller au respect des lois et des règlements dans plusieurs secteurs d'affaires diversifiés et complexes. Au sein de la Régie, ce sont les inspecteurs en conformité législative et réglementaire qui assurent le respect de la législation sous la responsabilité de la Régie afin de protéger l'intérêt public, la sécurité publique et la tranquillité publique.

Voir organigramme de la RACJ.

2. Attributions (3 à 5 tâches)

- Décrire les principales attributions de l'emploi.**
- Indiquer le % consacré à chacune des tâches afin d'établir leur valeur relative.**

Principales attributions	%
Effectuer des inspections dans les établissements de fabrication des boissons alcooliques sur l'ensemble du Québec. Plus précisément : - se déplacer dans des établissements ou d'autres endroits où ont lieu des activités reliées à l'exploitation des permis de production artisanale, de producteur artisanal de bière ou industriel délivrés par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de prélever des échantillons, d'examiner les installations et les registres, de recueillir de informations pertinentes dans le cadre de vos activités;	50%
- faire l'examen des étiquettes et des procédés de fabrication des produits fabriqués par les titulaires de permis de production artisanale;	
- vérifier et compiler les résultats d'analyse de laboratoire des boissons alcooliques fabriquées par les titulaires de permis de production artisanale afin d'en confirmer l'innocuité et la qualité avant leur commercialisation;	
- informer les titulaires de permis de leurs obligations, notamment en matière d'hygiène, de salubrité et d'innocuité des produits;	
Rédiger des rapports d'inspection, des lettres de suivi d'inspection et émettre des recommandations appropriées;	30%
Préparer les inspections en consultant les différentes sources d'informations disponibles sur l'établissement, le ou les titulaires et autres personnes reliées.	10%
Témoigner devant le Tribunal administratif de la Régie, le Tribunal administratif du Québec ou tout autre Tribunal au besoin;	5%
Exécuter diverses tâches de nature administrative relatives à ses fonctions, tel qu'assurer le suivi des correctifs, prendre contact avec les secteurs d'activité, assister à des formations, participer aux rencontres de supervision et aux rencontres d'équipe, etc.	5%

3. Autonomie, contrôle, responsabilités quant aux résultats et tâches de coordination

- Décrire le degré d'autonomie du titulaire en lien avec le niveau de supervision exercé (modalités et fréquence du contrôle, situations où l'encadrement, l'assistance ou l'approbation du supérieur immédiat est requise).**
- Décrire l'impact de l'emploi sur l'atteinte des objectifs de l'unité administrative et les services rendus aux citoyens ou à une clientèle interne.**
- Indiquer si le titulaire doit coordonner des projets, comités ou autres et/ou superviser une équipe de travail.**

La personne titulaire de l'emploi fait l'objet d'un encadrement administratif normal. Toutefois, il possède une grande latitude dans l'exercice de ses fonctions en ce qui concerne l'organisation et la planification de son travail ainsi qu'une bonne autonomie dans l'approche et les méthodes de travail nécessaires pour mener ses travaux à terme dans le respect des engagements de la Régie dans sa Déclaration de services aux citoyens.

La personne titulaire du poste se réfère à son supérieur immédiat pour des situations complexes ou particulières. Le chef d'équipe vérifie l'exécution du travail et, avec la supérieure immédiate, contrôle la qualité des livrables et suit l'évolution des dossiers.

La personne titulaire doit veiller à ce que ses interventions soient conformes au cadre légal et normatif puisqu'elles ont un impact important au niveau du respect des principes de protection de l'intérêt public, de la sécurité publique et de la tranquillité publique.

4. Connaissances théoriques et normatives

- Décrire les connaissances nécessaires pour exercer cet emploi (théoriques, techniques, appliquées et normatives).

- Connaissance générale de la réglementation et des pratiques gouvernementales entourant les activités administratives ainsi que la protection des renseignements personnels;
- Connaissance de la mission, des produits et services offerts par la Régie;
- Connaissance en matière de communication écrite afin d'être en mesure de rédiger les rapports d'inspection, de façon concise et objective, et tout autre document demandé, dans un français de qualité;
- Connaissance des différentes techniques d'entrevue, de prises de notes et de rédaction de rapport;
- Connaissances des différentes lois et règlementation de tous les secteurs de la Régie;
- Connaissances générales de Microsoft 365 (SharePoint, Outlook, Word, Excel, Teams);

La personne titulaire de l'emploi doit avoir une excellente connaissance des lois et des règlements, notamment :

- Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Loi sur les permis d'alcool et ses règlements.

5. Scolarité minimale, expérience préalable à l'emploi et période d'apprentissage

- Inscrire la scolarité minimale exigée par l'emploi ainsi que, s'il y a lieu, l'expérience préalable à l'emploi (durée et domaine).
- Indiquer la durée de la période d'apprentissage menant à l'exercice autonome de l'emploi.

Détenir un diplôme d'études collégiales dans le domaine de l'agroalimentaire, en techniques de diététique, en techniques de santé animale ou tout autre diplôme d'études collégiales techniques ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Posséder un permis de conduire classe 5 valide.

Une durée d'un an pour être autonome dans son travail.

Approbation et détermination du niveau de l'emploi

6. Approbation du contenu

Signature requise si l'emploi n'a jamais fait l'objet d'une évaluation ou si le niveau d'emploi a changé.

Supérieur immédiat

Date

Supérieur hiérarchique

Date

7. Détermination du niveau de l'emploi

Espace réservé à la Direction des ressources humaines

Niveau : 264-10 Technicien en administration

Conseiller en gestion des ressources humaines

Date

Responsable ministériel

Date

8. Mise à jour

Signature requise si vous confirmez que les tâches décrites pour cet emploi sont demeurées les mêmes au moment où vous en faites la mise à jour.

Supérieur immédiat	Date
Supérieur hiérarchique	Date
Espace réservé à la Direction des ressources humaines	
Niveau :	
Conseiller en gestion des ressources humaines	Date
Responsable ministériel	Date

Identification de l'emploi

Titre de l'emploi :	Inspectrice ou inspecteur de conformité législative et réglementaire
Titre de la classe d'emploi :	Inspecteurs de conformité législative et réglementaire (294-10)
Numéro du poste :	00370152 00050072 00266025 00053508 00054369 00049708 00162133

Description de l'emploi

Situation de l'emploi dans la structure de l'organisation

- Incrire l'unité administrative où se situe l'emploi et spécifier son lien avec un secteur.

La personne titulaire relève de la Direction de la conformité et de l'inspection.

La Régie des alcools, des courses et des jeux (Régie) doit veiller au respect des lois et des règlements dans plusieurs secteurs d'affaires diversifiés et complexes. Au sein de la Régie, ce sont les inspecteurs en conformité législative et réglementaire qui assurent le respect de la législation sous la responsabilité de la Régie afin de protéger l'intérêt public, la sécurité publique et la tranquillité publique.

Attributions (3 à 5 tâches)

- Décrire les principales attributions de l'emploi.
- Indiquer le % consacré à chacune des tâches afin d'établir leur valeur relative.

Principales attributions	%
Effectuer des inspections dans les établissements détenteurs de permis ou de licence afin d'assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires dans les domaines d'activités administrés par la Régie, soit au niveau des boissons alcoolisées (détaillants, épiceries, etc.), des jeux (tirages, bingo, appareils de loterie vidéo et d'amusement), des courses de chevaux et des sports de combat, le tout : <ul style="list-style-type: none">- en examinant les installations, les produits embouteillés ou entreposés et tout autre élément relié à l'exploitation d'un permis d'alcool;- en demandant la production de livres et autres documents relatifs à l'achat et la vente de boissons alcooliques;- en requérant tout autre renseignement ou document utile à l'application des différentes lois et réglementations de la <i>Loi sur les permis d'alcool</i>;- en s'assurant que tous les renseignements, règles et procédures opérationnelles régissant la présence d'appareils de loterie vidéo dans les établissements licenciés soient rigoureusement respectés;- en procédant à des vérifications, des examens de registres et de livres tenus en vertu de la <i>Loi sur les loteries et les appareils d'amusement</i> dans un endroit où sont exercées des activités pour lesquelles une licence est prescrite ou un enregistrement est requis;- en saisissant et emportant à certaines conditions les biens précédemment mentionnés pour servir de preuve et le cas échéant, mettre fin à l'activité illégale;- en faisant l'examen de tout document comportant des renseignements relatifs aux activités visées dans la <i>Loi sur les courses</i>, en faisant des prélèvements d'échantillons auprès d'individus ciblés, ;- en émettant des avis de correction ou toute autre mesure adéquate, le cas échéant;- dans certains dossiers, en dressant un plan d'enquête et en procédant à des enquêtes.	50
Rédiger des rapports complets des faits constatés, des démarches et des interventions réalisées, en plus d'autres documents requis;	30

Préparer les inspections en consultant les différentes sources d'informations disponibles sur l'établissement, le ou les titulaires et autres personnes reliées;	10
- en consultant les banques de données et dossiers internes à la Régie; - en effectuant une recherche dans les différentes sources ouvertes (médias sociaux, médias traditionnels, registraire des entreprises, SOQUIJ, etc.); - en communiquant avec les autres directions de la Régie au besoin et en consultant d'autres sources d'informations selon les secteurs d'activité, si nécessaire.	
Témoigner devant le Tribunal administratif de la Régie, le Tribunal administratif du Québec ou tout autre Tribunal au besoin;	5

Autonomie, contrôle, responsabilités quant aux résultats et tâches de coordination

- Décrire le degré d'autonomie du titulaire en lien avec le niveau de supervision exercé (modalités et fréquence du contrôle, situations où l'encadrement, l'assistance ou l'approbation du supérieur immédiat est requise).
- Décrire l'impact de l'emploi sur l'atteinte des objectifs de l'unité administrative et les services rendus aux citoyens ou à une clientèle interne.
- Indiquer si le titulaire doit coordonner des projets, comités ou autres et/ou superviser une équipe de travail.

La personne titulaire de l'emploi fait l'objet d'un encadrement administratif normal. Toutefois, il possède une grande latitude dans l'exercice de ses fonctions en ce qui concerne l'organisation et la planification de son travail ainsi qu'une bonne autonomie dans l'approche et les méthodes de travail nécessaires pour mener ses travaux à terme dans le respect des engagements de la Régie dans sa Déclaration de services aux citoyens.

Le titulaire du poste se réfère à son supérieur immédiat pour des situations complexes ou particulières. Le chef d'équipe vérifie l'exécution du travail et, avec la supérieure immédiate, contrôle la qualité des livrables et suit l'évolution des dossiers.

La personne titulaire doit veiller à ce que ses interventions soient conformes au cadre légal et normatif puisqu'elles ont un impact important au niveau du respect des principes de protection de l'intérêt public, de la sécurité publique et de la tranquillité publique.

Connaissances théoriques et normatives

- Décrire les connaissances nécessaires pour exercer cet emploi (théoriques, techniques, appliquées et normatives).
 - Connaissance générale de la réglementation et des pratiques gouvernementales entourant les activités administratives ainsi que la protection des renseignements personnels;
 - Connaissance de la mission, des produits et services offerts par la Régie;
 - Connaissance en matière de communication écrite afin d'être en mesure de rédiger les rapports d'inspection, de façon concise et objective, et tout autre document demandé, dans un français de qualité;
 - Connaissance des différentes techniques d'entrevue, de prises de notes et de rédaction de rapport;
 - Connaissances des différentes lois et réglementation de tous les secteurs de la Régie;
 - Connaissances générales de Microsoft 365 (SharePoint, Outlook, Word, Excel, Teams);

Le titulaire de l'emploi doit avoir une excellente connaissance des lois et des règlements, notamment :

- Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Loi sur les permis d'alcool et ses règlements;
- Loi sur les loteries et les appareils d'amusement et ses règlements;
- Loi sur les courses;
- Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques;
- Loi sur la Société des alcools (section III);
- Loi sur la Société des loteries du Québec;
- Loi sur la sécurité dans les sports;
- Loi sur la justice administrative.

Scolarité minimale, expérience préalable à l'emploi et période d'apprentissage

- Inscrire la scolarité minimale exigée par l'emploi ainsi que, s'il y a lieu, l'expérience préalable à l'emploi (durée et domaine).
- Indiquer la durée de la période d'apprentissage menant à l'exercice autonome de l'emploi.

La personne titulaire doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) dans un programme d'études techniques pertinent. Une expérience dans le domaine de l'inspection ou de la vérification serait considérée comme un atout.

De plus, elle doit posséder un permis de conduire classe 5 valide.

Une durée d'une année est nécessaire pour mener à l'exercice autonome de l'emploi.

Approbation et détermination du niveau de l'emploi

Approbation du contenu

Signature requise si l'emploi n'a jamais fait l'objet d'une évaluation ou si le niveau d'emploi a changé.

Supérieur immédiat

Date

Supérieur hiérarchique

Date

Détermination du niveau de l'emploi

Espace réservé à la Direction des ressources humaines

Niveau :

Conseiller en gestion des ressources humaines

Date

Responsable ministériel

Date

Mise à jour

Signature requise si vous confirmez que les tâches décrites pour cet emploi sont demeurées les mêmes au moment où vous en faites la mise à jour.

Supérieur immédiat

2024-02-12

Date

Supérieur hiérarchique

Date

Espace réservé à la Direction des ressources humaines

Niveau : 294-10 Inspecteur de conformité législative et réglementaire

Conseiller en gestion des ressources humaines

2024-02-14

Date

Responsable ministériel

Date

Fabricants

Nombre d'inspection selon la région administrative 2019-2020

CO_REG_ADMIN	DESC_REG_ADMIN	NB_INSPC
	INSP_AUTRES	46
8	ABITIBI-TEMISCAMINGUE	5
1	BAS-SAINT-LAURENT	17
3	CAPITALE-NATIONALE	51
17	CENTRE-DU-QUEBEC	12
12	CHAUDIERE/APPALACHES	29
9	COTE-NORD	1
5	ESTRIE	18
11	GASPESIE/ILES-DE-LA-MADELEINE	17
14	LANAUDIERE	20
15	LAURENTIDES	20
13	LAVAL	5
4	MAURICIE	6
16	MONTEREGIE	147
6	MONTREAL	20
7	OUTAOUAISS	5
2	SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN	23
Total		442

Fabricants

Nombre d'inspection selon la région administrative 2020-2021

CO_REG_ADMIN	DESC_REG_ADMIN	NB_INSPC
	INSP_AUTRES	1
8	ABITIBI-TEMISCAMINGUE	6
1	BAS-SAINT-LAURENT	13
3	CAPITALE-NATIONALE	31
17	CENTRE-DU-QUEBEC	10
12	CHAUDIERE/APPALACHES	28
9	COTE-NORD	6
5	ESTRIE	22
11	GASPESIE/ILES-DE-LA-MADELEINE	5
14	LANAUDIERE	15
15	LAURENTIDES	25
4	MAURICIE	17
16	MONTEREGIE	92
6	MONTREAL	23
7	OUTAOUAISS	13
2	SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN	12
Total		319

Fabricants**Nombre d'inspection selon la région administrative 2021-2022**

CO_REG_ADMIN	DESC_REG_ADMIN	NB_INSPC
	INSP_AUTRES	5
8	ABITIBI-TEMISCAMINGUE	3
1	BAS-SAINT-LAURENT	17
3	CAPITALE-NATIONALE	58
17	CENTRE-DU-QUEBEC	10
12	CHAUDIERE/APPALACHES	23
9	COTE-NORD	2
5	ESTRIE	27
11	GASPESIE/ILES-DE-LA-MADELEINE	6
14	LANAUDIERE	16
15	LAURENTIDES	35
13	LAVAL	3
4	MAURICIE	14
16	MONTEREGIE	128
6	MONTREAL	28
10	NORD-DU-QUEBEC	1
7	OUTAOUAISS	19
2	SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN	24
Total		419

Fabricants**Nombre d'inspection selon la région administrative 2022-2023**

CO_REG_ADMIN	DESC_REG_ADMIN	NB_INSPC
	INSP_AUTRES	3
8	ABITIBI-TEMISCAMINGUE	7
1	BAS-SAINT-LAURENT	12
3	CAPITALE-NATIONALE	40
17	CENTRE-DU-QUEBEC	22
12	CHAUDIERE/APPALACHES	52
9	COTE-NORD	9
5	ESTRIE	26
11	GASPESIE/ILES-DE-LA-MADELEINE	13
14	LANAUDIERE	22
15	LAURENTIDES	33
13	LAVAL	7
4	MAURICIE	14
16	MONTEREGIE	108
6	MONTREAL	40
10	NORD-DU-QUEBEC	1
7	OUTAOUAISS	6
2	SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN	25
Total		440

Fabricants**Nombre d'inspection selon la région administrative 2023-2024**

CO_REG ADM	DESC_REG ADM	NB_INSPC
	INSP_AUTRES	6
8	ABITIBI-TEMISCAMINGUE	4
1	BAS-SAINT-LAURENT	12
3	CAPITALE-NATIONALE	41
17	CENTRE-DU-QUEBEC	11
12	CHAUDIERE/APPALACHES	28
9	COTE-NORD	3
5	ESTRIE	17
11	GASPESIE/ILES-DE-LA-MADELEINE	10
14	LANAUDIERE	13
15	LAURENTIDES	18
4	MAURICIE	16
16	MONTEREGIE	105
6	MONTREAL	28
7	OUTAOUAIS	18
2	SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN	16
Total		346

Nombre d'inspections réalisées par la Direction de la conformité et de l'inspection

Alcool – Détaillants	Autres secteurs																
<p>TABLEAU DE BORD DCI - DU 1ER AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021</p>  <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">Total inspections:</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">193</td> </tr> <tr> <td>Total Conformes:</td> <td style="text-align: right; background-color: #4f81bd;">63</td> </tr> <tr> <td>Total Non-conforme lors de l'inspection</td> <td style="text-align: right;">130</td> </tr> <tr> <td>Total s'étant conformé après inspection</td> <td style="text-align: right; background-color: #e69138;">113</td> </tr> <tr> <td>Total demeuré non conforme après inspection</td> <td style="text-align: right; background-color: #c0392b;">17</td> </tr> </table>	Total inspections:	193	Total Conformes:	63	Total Non-conforme lors de l'inspection	130	Total s'étant conformé après inspection	113	Total demeuré non conforme après inspection	17	<p>Tableau de bord du 1er avril 2020 au 31 mars 2021</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Secteurs d'activités</th> <th style="width: 50%;">Inspections</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jeux (bingo, tirage, autres)</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Courses de chevaux- Sports de combat</td> <td style="text-align: center;">15*</td> </tr> </tbody> </table> <p>*contrôle des mesures sanitaires</p>	Secteurs d'activités	Inspections	Jeux (bingo, tirage, autres)	2	Courses de chevaux- Sports de combat	15*
Total inspections:	193																
Total Conformes:	63																
Total Non-conforme lors de l'inspection	130																
Total s'étant conformé après inspection	113																
Total demeuré non conforme après inspection	17																
Secteurs d'activités	Inspections																
Jeux (bingo, tirage, autres)	2																
Courses de chevaux- Sports de combat	15*																
<p>TABLEAU DE BORD DCI - DU 1er avril 2021 au 31 mars 2022</p>  <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">Total inspections:</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">1577</td> </tr> <tr> <td>Total Conformes:</td> <td style="text-align: right; background-color: #4f81bd;">533</td> </tr> <tr> <td>Total Non-conforme lors de l'inspection</td> <td style="text-align: right;">1044</td> </tr> <tr> <td>Total s'étant conformé après inspection</td> <td style="text-align: right; background-color: #e69138;">805</td> </tr> <tr> <td>Total demeuré non conforme après inspection</td> <td style="text-align: right; background-color: #c0392b;">239</td> </tr> </table>	Total inspections:	1577	Total Conformes:	533	Total Non-conforme lors de l'inspection	1044	Total s'étant conformé après inspection	805	Total demeuré non conforme après inspection	239	<p>Tableau de bord du 1er avril 2021 au 31 mars 2022</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Secteurs d'activités</th> <th style="width: 50%;">Inspections</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jeux (bingo, tirage, autres)</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Courses de chevaux- Sports de combat</td> <td style="text-align: center;">10*</td> </tr> </tbody> </table> <p>*contrôle des mesures sanitaires</p>	Secteurs d'activités	Inspections	Jeux (bingo, tirage, autres)	2	Courses de chevaux- Sports de combat	10*
Total inspections:	1577																
Total Conformes:	533																
Total Non-conforme lors de l'inspection	1044																
Total s'étant conformé après inspection	805																
Total demeuré non conforme après inspection	239																
Secteurs d'activités	Inspections																
Jeux (bingo, tirage, autres)	2																
Courses de chevaux- Sports de combat	10*																

TABLEAU DE BORD		Tableau de bord	
DCI - DU 1er avril 2022 au 31 mars 2023		du 1er avril 2022 au 31 mars 2023	
		Secteurs d'activités	Inspections
Total inspections:	1604	Jeux (bingo, tirage, autres)	22
Total Conformes:	553	Courses de chevaux	51* (11 visites) *contrôles antidopage
Total Non-conforme lors de l'inspection	973	Sports de combat	5
Total s'étant conformé après inspection	815	Appareil d'amusement	76
Total étant fermés définitivement	78		
Total demeuré non conforme après inspection	158		

TABLEAU DE BORD		Tableau de bord	
DCI - DU 1er avril au 31 mars 2024		du 1er avril 2023 au 31 mars 2024	
		Secteurs d'activités	Inspections
Total inspections:	1335	Jeux (bingo, tirage, autres)	33
Total Conformes:	464	Courses de chevaux	50* (10 visites) *contrôles antidopage
Total Non-conforme lors de l'inspection	801	Sports de combat	2
Total s'étant conformé après inspection	695	Appareil d'amusement	49
Total étant fermés définitivement	70		
Total demeuré non conforme après inspection	106		

Nombre d'inspecteurs par corps d'emploi par région par année

Inspectrices/inspecteurs de conformité législative et réglementaire	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Région de Québec	2	3	3	3	3	2
Région de Montréal	5	6	5	5	5	5
Total :	7	9	8	8	8	7

Inspectrices/inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Région de Québec	2	2	2	2	2	2
Région de Montréal	6	6	4	4	3	4
Total :	8	8	6	6	5	6

*Données au 31 mars de chaque année

Nombre de sanctions données à la suite d'une inspection et/ou une enquête par année

Tableau 1 : Direction des services aux fabricants

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Révocation de permis	2	0	1	0	0	0
Suspension de permis	4	3	9	6	2	3
Nombre moyen de jours de suspension	4,25	25	12,5	27	10	35
Non-intervention	0	2	2	0	0	0
Non-intervention à la suite d'engagements volontaires	0	1	2	0	0	0
Avis au titulaire*	0	0	0	0	3	3
Ordonnance d'apporter un correctif	1	1	0	0	1	0
Nombre de décisions du tribunal :	7	7	14	6	3	3

*Avis au titulaire : action administrative de la Direction du contentieux

Tableau 2 : Direction de la conformité et de l'inspection

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Avis au titulaire	1	6	12	6	3
Suspension de permis	1	0	1	1	0
Nombre de jours de suspension	3	0	1	1	0
Sanction administrative péculinaire (SAP)	0	5	25	18	7
Total des SAP	0	2600\$	13600\$	10200\$	2300\$
SAP juridictionnelle	0	1	1	0	0
Total des SAP	0	300\$	3000\$	0	0
Rayé du rôle	1	0	0	1	0
En attente d'une audition	0	0	0	3	2

*Avis au titulaire : action administrative de la Direction du contentieux

Les données sont présentées en date du 31 mars de chaque sauf pour 2025 où les données sont compilées jusqu'en août 2024.